

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 MARS 2018

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14
Présents : 10 - Votants : 13

Date de convocation : 1^{er} mars 2018

Le neuf mars deux mil dix-huit : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUARISE Jean-Claude, Maire.

Présents : Mrs GUARISE – HYVOZ- GAILLARD – CHEVAL - URBAIN – DELPY – Mmes CHEVAL - DOLLE - BERBESSON – MIRA –

Excusé(s) : Mrs CHEDEVILLE (pouvoir à Mme DOLLE) - AUMETTRE – Mmes LACHAUD (Pouvoir à Mme CHEVAL) – CHATEAURET (pouvoir à Mr GAILLARD) -

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse MIRA

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

N° 01 - A recruté un agent contractuel pour le mois de mars pour assurer le remplacement de Mme Marie-Jeanne SAUVAGE, à raison de 28 heures par semaine

N°02 – A décide de dissoudre la régie de recette pour la bibliothèque, l'accès à la bibliothèque étant devenu gratuit.

13 voix pour

N°03 – A approuvé à l'unanimité l'achat d'un défibrillateur.

13 voix pour

N°04 – A approuvé le projet de convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des actes d'urbanisme ainsi que tous documents s'y rapportant tel que présenté par Monsieur le Maire, et **a autorisé** Monsieur le Maire à prendre un arrêté de délégation de signature au profit des agents chargés de l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme des communes de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, nommés ci-après, et par ordre de priorité :

- Madame Sonia GOUDOUR, chargée du service ADS,
- Madame Stéphanie BUISSON, instructrice.

13 voix pour

N°05 – A donné mandat au SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux de renouvellement du foyer n°0041 RD 704 qui viennent de lui être exposés, **a approuvé** le dossier qui lui est présenté, **s'est engagé** à régler au SDE 24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et

à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, **s'est engagé** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le SDE 24, **s'est engagé** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de Saint Rabier, **a accepté** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

13 voix pour

N°06 – A approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du Multiple Rural, **a voté** à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du Multiple Rural.

Pour : 13

Le Maire n'ayant pas pris part au vote

13 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre

N°07 – A approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du Transport scolaire, **a voté** à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du Transport.

Pour : 13

Le Maire n'ayant pas pris part au vote

N°08 – A approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 de l'Assainissement, **a voté** à l'unanimité le Compte Administratif 2017 de l'Assainissement.

Pour : 13

Le Maire n'ayant pas pris part au vote

N°09 - A approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal de la commune pour l'exercice 2017, **a voté** à la majorité le Compte Administratif 2017 de la commune.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire n'ayant pas pris part au vote

N° 10 – A décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2017 au budget annexe multiple rural de l'exercice 2018.

N° 11 – A décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2017 au budget annexe transport scolaire de l'exercice 2018.

N° 12 – A décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2017 au budget de la commune de l'exercice 2018.

DIVERS :

* Adressage des rues : les échantillons des plaques sont arrivés. La couleur est choisie, la commande a été passée.

* Agenda 21 : « Notre village terre d'avenir » diagnostics et conseils. Coût de l'adhésion 0,60 €/habitant + forfait de 2500€ pour 3 ans

* Bacs jaunes : La distribution a commencé

* Fermeture de classe RPI : Saint-Rabier perd une classe. Cette mesure prend effet à la rentrée 2018/2019

Fin de séance 23 heures 57

Fait en Mairie, le 12 mars 2018

Le secrétaire de séance